

# Elections fédérales 2019 - Comment voter?

- encore jamais participé à une élection ou
- besoin d'un rappel

Les conseils d'



<https://www.easyvote.ch/fr/elections/elections-federales/comment-voterr>

## COMMENT ELIRE ?

### PAS 1 Prépare-toi !

Les élections fédérales auront lieu le 20 octobre 2019. Nous choisirons la nouvelle composition du Conseil national et du Conseil des États. Ouvre ton enveloppe d'élection en suivant les marques pour que tu puisses la refermer à la fin.

### PAS 2 Élire le Conseil National

Tu as reçu différents bulletins électoraux (listes) pré-imprimés ainsi qu'une liste vide. Tu ne peux toutefois voter qu'avec **une seule liste**.

#### Liste non modifiée

Prends la liste pré-imprimée du parti qui te convainc le plus et ne change rien. Tu élis ainsi tous les candidates et candidats proposés par le parti et donnes tous les suffrages à ce parti.

#### Liste vierge

Tu peux remplir entièrement toi-même une liste vide.

#### Modifier la liste

Prends une liste pré-remplie et modifie-la à la main en fonction de tes souhaits. Tu peux :

- **Biffer** : Si tu souhaites ne pas élire certains candidat(e)s, tu peux biffer leurs noms.
- **Cumuler** : Tu peux inscrire les candidat(e)s deux fois sur ta liste. Tu leur donnes ainsi deux voix.
- **Panacher** : Tu peux aussi inscrire les candidat(e)s d'autres partis sur la liste de ton choix. Tu donnes ainsi des suffrages de partis à plusieurs partis.
- **Désignation du parti** : Tu peux modifier ce dernier en haut de la liste. N'oublie pas d'inscrire le numéro de liste correspondant. Si tu as des lignes vides sur ta liste, les voix vont au parti inscrit.

## Contrôle des règles à respecter

- Inscrire chaque candidat(e) deux fois au maximum.
- Inscrire au minimum un candidat(e). Tu ne peux pas inscrire plus de noms que le nombre de lignes à disposition.
- Inscrire au moins une candidat(e).
- N'inscrire que des candidat(e)s officiels de ton canton avec le numéro de candidat(e).

## PAS 3 Élire le Conseil des États

Dans la plupart des cantons, tu élis deux personnes au Conseil des États. Dans les six demi-cantons, une seule personne est élue. Selon le canton, des règles différentes s'appliquent pour l'élection du Conseil des États. Tiens donc compte des informations dans ton matériel d'élection. Ton bulletin de vote aura une apparence différente en fonction de ton canton.

### Bulletin de vote vide

Inscris à la main les noms des candidat(e)s que tu souhaites élire sur les lignes vides.

### Liste à cocher

Coche le champ à côté de chaque candidat(e) que tu souhaites élire. S'il y a des lignes supplémentaires vides, tu peux toi-même y inscrire à la main des candidat(e)s.

### Liste de contrôle

- N'élire tous les candidat(e)s qu'une seule fois.
- N'élire que le nombre de candidat(e)s correspondant au nombre de sièges à pourvoir.
- Renseigne-toi pour savoir si tu peux élire dans ton canton toutes les personnes ayant le droit de vote ou uniquement les candidat(e)s officiels.

## PAS 4 Vérifier, signer, coller

- As-tu rempli correctement à la main les deux bulletins de vote ?
- Signe la carte de légitimation ou le champ prévu à cet effet.
- Mets les deux bulletins de vote dans la petite enveloppe (pour certains cantons deux enveloppes) OU dans l'endroit prévu à cet effet (pour quelques cantons). Place la petite enveloppe et ta carte de légitimation dans la grande enveloppe.

## PAS 5 Dans la boîte aux lettres, et c'est terminé !

### Par la poste

L'enveloppe est-elle déjà affranchie ? Sinon, colles-y un timbre et dépose ton enveloppe d'élection dans la prochaine boîte aux lettres.

### Aux urnes

Dépose ton enveloppe d'élection personnellement dans l'urne ou apporte-la à ta commune. Tu trouveras toutes les informations concernant les documents que tu dois apporter et les délais pour déposer ton enveloppe dans ton matériel d'élection.